

Décision

Générale

colonial

Décision n° 51-358-1926 Licenciement.

n° 51-358-1926

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 septembre 1926

Numéro JO

n° 358 du 30/09/1926

Date du numéro

30 septembre 1926

TEXTE INTÉGRAL

l'agent indigène de 5e classe des douanes Robleh Ahmoud, qui n'a pas rejoint son poste à l'expiration du congé de deux mois sans solde qui lui avait été accordé est licencié à compter du 1er septembre inclus, date de l'expiration du congé dont il était titulaire. L'agent indigène de 5e classe Mohamed Ahmed est licencié pour inaptitude physique à compter du 11 septembre inclus, date de l'expiration de son congé à demi-solde.